Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a évolué.

Demande de changement de nom ou de prénom de la famille

Pour certaines situations, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge des affaires familiales pour modifier son Etat-civil.

Aujourd'hui, il suffit de constituer un dossier avec en premier lieu une demande de changement de prénom selon votre situation :

- mineur
- enfant de plus de treize ans
- majeur
- majeur sous tutelle

Le dossier devra être étayé par des arguments justifiant la demande.

Une fois le dossier complété, veuillez prendre rendez-vous pour le déposer en mairie d'Uzès auprès du service Etat-Civil en appelant le 04 66 03 48 48.

F12391?.xml fichier non trouvé

CONTACT

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)